

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 22 mars 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Christophe AMALRIC - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Eric LE DISSÈS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ENV 014-3665/18/BM**

#### **■ Contribution de la Métropole à la Feuille de route Qualité de l'air pilotée par le Préfet des Bouches-du-Rhône MET 18/6897/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil d'État, par arrêt du 12 juillet 2017, a enjoint au Gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer la qualité de l'air, entre autre dans la zone administrative de surveillance Marseille-Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le délai le plus court possible et de transmettre un plan d'actions à la Commission européenne avant le 31 mars 2018.

Le Ministre de la transition écologique et solidaire a ainsi demandé que soit élaborée, en lien avec les collectivités concernées, une feuille de route opérationnelle et multi-partenariale, en complément du plan de protection de l'atmosphère couvrant notre département, afin de définir des actions concrètes, de court terme permettant d'enregistrer rapidement des améliorations, en renforçant les moyens mobilisés en faveur de la qualité de l'air.

Il s'agit, en particulier, d'identifier des actions dans les domaines de l'industrie, des transports, du chauffage individuel au bois et du brûlage des déchets verts, principaux contributeurs à la pollution atmosphérique, sur lesquelles l'État et les collectivités pourraient s'engager en s'appuyant notamment sur les documents d'orientation et travaux entrepris (Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE), Plan de Déplacements Urbain (PDU), Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET)...) mais aussi de valoriser des actions fortes mises en œuvre sur les territoires.

Cette démarche servira à la réflexion sur le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) des Bouches-du-Rhône de 3<sup>e</sup> génération. L'évaluation de l'actuel plan, après cinq années de mise en œuvre, a été

Signé le 22 Mars 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 18 avril 2018

engagée en fin d'année 2017, dans la perspective de son éventuelle révision, à compter du 2<sup>e</sup> semestre 2018.

Il faut rappeler que ce Plan, sous maîtrise d'ouvrage de l'État, est un document administratif opposable, qui est élaboré pour les zones qui subissent ou susceptibles de subir des dépassements de valeurs limites en matière de qualité de l'air. Il existe un lien de comptabilité entre le PPA, le PDU, le PCAET ainsi que le Schéma Régional Climat Air Énergie, inclus désormais dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

La Métropole a, ainsi, été invitée à faire part des actions sur lesquelles elle serait prête à s'engager d'ici 2020 pour la reconquête de la qualité de l'air (par exemple : interdiction de circulation des véhicules les plus polluants, stationnement favorisant les véhicules les moins polluants, construction de pistes cyclables, construction d'aires de covoiturage, aides aux entreprises ou particuliers pour l'achat de véhicules peu polluants, aides aux particuliers pour le renouvellement des appareils de chauffage au bois non performants, développement d'alternatives au brûlage des déchets verts...).

Dans ce cadre, une réunion s'est tenue au ministère de la Transition Écologique et Solidaire le 15 février en présence du Ministre et à la laquelle étaient conviés les représentants de l'État des régions et départements, et les représentants des collectivités territoriales (Régions, intercommunalités et communes) concernés par des zones de dépassement de valeur limites de la qualité de l'air. Les différents participants étaient invités à témoigner des actions mises en œuvre qu'ils comptaient engager d'ici à 2020 et à faire part des difficultés rencontrées. Monsieur Alexandre Gallese, conseiller métropolitain, représentait la Métropole à cette réunion. Il a pu présenter les mesures prises dans le cadre de l'Agenda de la Mobilité, l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Métropolitain et les différentes actions mises en place sur les territoires.

Afin de formaliser cette contribution, un questionnaire a été adressé par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) à la Métropole. La Direction Stratégie Environnement de la Métropole a pris en charge la coordination de la réponse et a centralisé les apports de chaque Direction Générale Adjointe concernée. Ce document a été proposé à la validation du Président de la Métropole pour une réponse coordonnée au Préfet. Cette contribution, complétée par les autres partenaires (État, Air PACA, Grand Port Maritime de Marseille, Industriels, Associations...), prend la forme de « feuille de route qualité de l'air » pilotée par le Préfet.

Le projet de feuille de route a été présenté lors de la réunion du comité de pilotage du Plan de Protection de l'Atmosphère des Bouches-du-Rhône qui s'est tenue le 13 mars dernier en Préfecture. Elle a, ensuite, été transmise au Ministre par le Préfet le 20 mars.

La fiche de réflexion sur les actions menées pour améliorer la qualité de l'air comprenant la réponse métropolitaine au questionnaire de la DREAL est jointe en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique et à la Croissance Verte instaurant les Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux ;
- Le décret du décret du 28 juin 2016 relatif au contenu du Plan Climat-Air-Énergie Territorial ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;

**Signé le 22 Mars 2018**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 18 avril 2018**

- La délibération MET 16/1623/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 portant sur l'élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Territorial de la Métropole ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 relative à l'adoption de l'Agenda de la mobilité métropolitaine ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 portant sur l'engagement de l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains.

**Oui le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- Que la contribution de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'amélioration de qualité de l'air sur son territoire est une priorité.

**Délibère**

**Article unique :**

Le Bureau de la Métropole est informé de la contribution à la feuille de route pour la qualité de l'air pilotée par le Préfet des Bouches-du-Rhône.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Stratégie environnementale,  
Plan climat, Prévention des risques

Alexandre GALLESE